



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour Le centre des congrès :

Une convention de dépôt vente billetterie 2025 pour Nuits d'Ici, avec l'Office Municipal de Tourisme de Jonzac et :

- L'association Adonf, pour le 8 février 2025 ;
- L'Ecole des Arts de Haute-Saintonge, pour le 11 et 12 janvier 2025 ;
- L'Association Symphonia Pons, pour le 14 février 2025 ;
- L'Harmonie Cantonale de Mirambeau et La Joyeuse Chevancelaise, pour le 22 février 2025 ;
- L'Association ESCCA Danse, L'Association Danse Attitude, L'Association Studio Dance, L'Ecole des Arts de Haute-Saintonge, pour le 29 mars 2025 ;
- L'Association ECMA, pour le 30 mai 2025.

Fait à Jonzac,
Le

31 JAN. 2025

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex